



Ville de Castelnaudary

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

CONCESSION DE CASE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINÉRAIRE CIMETIÈRE DE L'OUEST

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

N°d'ordre : 3913/377

Vu la demande présentée par :

Madame TAILLEFER Denyse

domicilié(e) : **9 rue Paul Cézanne CASTELNAUDARY (11400)**

et tendant à obtenir une concession de case columbarium dans l'Espace Cinéraire Cimetière de l'Ouest à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille

ARRETE 2024-278

Section Ouest 3

Columbarium B

Case 23

Article 1er – il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé :

- une concession pour une durée **de 15 années**
- à compter du **26 mars 2024**

Article 2 – La concession est accordée à titre de :
- **concession nouvelle**

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme totale de **317,00 € (trois cent dix-sept euros)** qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°K 2841295 du 26 mars 2024.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

L'acquéreur,

Fait en Mairie, le 8 avril 2024
L'Adjointe au Maire,
Jacqueline RATABOUIL



Exemplaire destiné au(x) :

- ☐ Titulaire de la concession
- ☐ Receveur Municipal
- ☒ Archives de la Commune

Publication le

10 AVR. 2024